

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 février 2005 à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Steve Plante, Richard Bélanger et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Pierre Tardif, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire demande un moment de réflexion et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

08-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

09-2005

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2005 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

10-2005

DEMANDE DE MADAME BRIGITTE LECLERC ET SIMON BOIVERT – PASSAGE DE VÉHICULES HORS ROUTES

ATTENDU la demande de Madame Brigitte Leclerc et Monsieur Simon Boivert pour faire cesser la circulation des véhicules hors routes dans la cour de la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor interdira les véhicules hors routes, à partir du 15 mars 2005, de passer sur le terrain du garage municipal, 185 rue Commerciale, en fermant le passage avec des blocs de béton.

La Municipalité fera parvenir au Club de Motoneiges une lettre leur signifiant de ne plus passer à cette endroit.

ADOPTÉ

11-2005

APPUI AU SYNDICAT DES MÉTALLOS

ATTENDU QUE la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies n'a subi que de légères modifications en 50 ans.

ATTENDU QUE les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi suite à une faillite sont considérés au sens de la Loi comme des créanciers ordinaires.

ATTENDU QUE les gouvernements, les banques et les investisseurs sont, quant à eux, des créanciers soit prioritaires ou garantis qui pourront récupérer les pertes encourues avant les employés.

ATTENDU QUE les lois canadiennes actuelles sur les faillites laissent les travailleurs sans protection quant aux salaires gagnés et autres avantages sociaux.

ATTENDU QUE les régimes de retraite s'ils sont déficitaires sont aussi menacés lors d'une faillite.

ATTENDU QUE les banques ont le droit de s'approprier la contribution des travailleurs à titre d'actif des compagnies.

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallons (FTQ) fait présentement une campagne visant à modifier les lois canadiennes sur la faillite.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la campagne visant la modification des lois canadiennes sur la faillite.

ADOPTÉ

12-2005

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB PARENTAIDE

ATTENDU la demande de commandite du Club Parentaïde dans le cadre de leur projet « Bienvenue chez-nous ».

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un annonce publicitaire pour un montant de 305,00 \$, dans le journal l'Éclaireur, en guise d'aide financière pour le Club Parentaïde pour leur projet « Bienvenue chez-nous ». Cette activité aura lieu le 27 février 2005.

ADOPTÉ

13-2005

DEMANDE DE COMMANDITE – CHORALE LES JOYEUX PINSONS

ATTENDU la demande de commandite pour les jeunes de la chorale Les Joyeux Pinsons, pour amener les enfants au Village Vacances Valcartier.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'a pas de budget disponible pour ce genre d'activité.

ADOPTÉ

14-2005

NOMINATION DU GARDE FEU MUNICIPAL

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc Bureau, 123 rue Notre-Dame à Saint-Victor, garde feu municipal pour la Municipalité de Saint-Victor. Un montant forfaitaire de 400,00 \$ lui sera versé, pour ses services durant l'année 2005, soit au mois de décembre 2005.

ADOPTÉ

15-2005

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE NATIONAL DES POMPIERS DU QUÉBEC

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Monsieur Marc Bureau, directeur du service d'incendie, soit autorisé, par les présentes, à signer et à reconduire pour et au nom de la Municipalité de

Saint-Victor, avec l'École nationale des pompiers du Québec, un protocole d'entente pour que soient dispensés les cours du programme de formation Pompier 1.

ADOPTÉ

16-2005

AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Pierre Tardif, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer le protocole d'entente avec la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin pour permettre à la disposition de la communauté de Saint-Victor les immeubles et équipements de la cour d'École le Tremplin.

ADOPTÉ

17-2005

FERMETURE DU JOURNAL VIC-ACTION

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de cesser la publication du journal Vic-Action pour une période indéterminée.

ADOPTÉ

18-2005

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiement :

1434 Services Spécialisé L.F.	170,05 \$
1435 Hydro-Québec	3 684,38 \$
1443 Noel Rochette et Fils	2 685,72 \$
1444 M.R.C. Robert-Cliche	6 532,86 \$

22	Citicorp finance Vendeur	80,17 \$
23	Tellus	158,49 \$
24	Cogéco câble	26,46 \$
25	Tellus	23,23 \$
26	Citifinancement	2 298,90 \$
28	Wilson et Lafleur	51,36 \$
27	M.R.C. Robert-Cliche	148,72 \$
29	Radio Onde	177,14 \$
30	Ass. Des Chefs d'incendie	189,79 \$
74	Garage Denys Groleau	14,38 \$
75	AquaBeauce	60,00 \$
76	Dépanneur Doyon	113,44 \$
77	Garage Bizier	46,71 \$
78	Telus	34,45 \$
79	Hydro-Québec	1 405,64 \$
80	Beauce-Chaîne	86,27 \$
81	Formiciel	644,19 \$
82	Wajax	353,95 \$
83	Veilleux et Fils	148,98 \$
84	Hercule Fortin inc.	44,15 \$
85	Pièces Universelles	1 126,10 \$
86	Les Pièces G.R.	26,67 \$
87	M.R.C. Robert-Cliche	2 629,29 \$
88	Téléphone Saint-Victor	699,65 \$
89	DEBB	40,32 \$
90	Daniel Cliche, Avocat	287,57 \$
91	Radio Onde	288,04 \$
92	Editions Yvon Blais	315,60 \$
93	Armand Lapointe Équipement	516,34 \$
94	Distribution Praxair	41,75 \$
95	Cordonnerie Bureau	102,36 \$
96	Gaétan Jacques Électrique	442,46 \$
97	Boivin et Gauvin	252,37 \$
98	Sel Warwick	3 110,67 \$
99	Colis-Express	34,00 \$
100	Biolab	732,02 \$
101	Denis Roger	414,09 \$
102	Féd.Québ. Municipalités	61,43 \$
103	Bureautique Guy Drouin	230,74 \$
104	Centre du Camion (amiante)	552,12 \$
105	Centre Élect. de Beauce	311,94 \$
106	Garage Redmond	88,69 \$
107	Extincteurs Kaouin	132,11 \$

108	Etiquesse	86,27 \$
109	Réseau Biblio	9 147,56 \$
110	Purolator	14,01 \$
111	Supérieur Propane	311,16 \$
112	Presse Commerce	180,59 \$
113	Consultants FBG	885,69 \$
114	Garage Gilles Roy	684,25 \$
115	Alliance Coop	3 695,57 \$
116	Steve Plante	45,00 \$

ADOPTÉ

19-2005

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Steve Plante

Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PIERRE TARDIF

MARC BÉLANGER